



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 081-218101632-20221206-2022_DEL118-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 DECEMBRE 2022

2022 / 05 / 19

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 27
REPRESENTES	: 05
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 30 Novembre 2022

Date d’Affichage : 30 Novembre 2022

Secrétaire de Séance : Fabienne CARAGUEL

Étaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne.

Étaient absents représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Olivier FABRE
MARTY-MARINONE Evelyne par Françoise ROUQUETTE
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
IOUALALEN Valentin par André AMALRIC
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

Était absent :

CÈNES Frédéric

OBJET : Aide pour l'élimination des frelons asiatiques

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 15 décembre 2010 fixant les conditions et critères d'éligibilité pour bénéficier du programme d'aide financière pour l'élimination des nids de frelons asiatiques,

Vu les dossiers de demande déposés par six administrés,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générale » du mercredi 30 novembre 2022,

DECIDE, après en avoir délibéré,

D'accorder les aides financières ci-après détaillées :

N°	BENEFICIAIRES		MONTANT INTERVENTION	SUBVENTION ATTRIBUÉE
	Nom	Adresse		
2022-10	M. DELACOUR Christian	61 rue de la Finarié	120,00 €	75,00 €
2022-11	M & Mme BOUNEJLA Mouhssine	18 rue des Lavandes	100,00 €	75,00 €
2022-12	Mme MAHOUX Sabine	30 rue des Maisons Claire	150,00 €	75,00 €
2022-13	M. ROUANET Jean-Pierre	22 rue René Fonck	150,00 €	75,00 €
2022-14	Mme FABRE Amandine	18 route des Cîmes	120,00 €	75,00 €
2022-15	M. Marc CRIBIER	10 avenue Charles de Gaulle	150,00 €	75,00 €
			790,00 €	450,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,



Fabienne CARAGUEL

Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*